***CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018***

***PROCES-VERBAL DE SEANCE***

ES VERBAL

Le **29 janvier 2018**, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 janvier 2018, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Maire.

**Présents :**

Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,

Louis HUBERT, Anne CARRÉE, Xavier SALIOT, Marie-Claude HELSENS, Patrick LE GUYADER, Karine PIQUET, Adjoints,

Sébastien COQUELIN, Cécile PLANCHAIS, Marcel RAPINEL, Gilles BRIZAY, Dany FRATTINI , Michel ROZÉ, Joëlle DEBROISE, Dominique SÉVIN, Anne ROBLIN, Emma LAMOUREUX, Brice BELLONCLE, Stéphane LENFANT, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, Marie-Véronique LESAINT, Benoît FOUCHER, Frédérique SÈVES-QUERRÉ, Conseillers Municipaux.

**Procurations :**

David FROGER à Gilles BRIZAY

Elodie ROUL à Michel ROZÉ

André GUÉDÉ à Stéphane LENFANT

Karen FEVRIER à Stéphanie BOURDAIS-GRELIER

**Excusés :**

Maud DESCHAMPS, Emmanuel CASADO

**Secrétaire de séance**: Louis HUBERT

**Assistant également à la séance** : Catherine DUBOST, directrice générale des services

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017**

**Le Conseil Municipal,**

**A l’unanimité des membres présents lors de la séance,**

**- APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2017.

***Avant l’étude de l’ordre du jour,***

***M. BELLONCLE*** *sollicite la parole et**adresse ses excuses aux membres du Conseil Municipal pour son intervention maladroite lors de la précédente séance.*

***Mme LE MAIRE*** *fait état du courrier du groupe Vivre Noyal transmis aux élus suite aux débats tenus lors du précédent Conseil Municipal qui était certes particulier au regard des dossiers présentés et du public en fort nombre.*

*Elle précise qu’il est important que tout le monde puisse s’exprimer en séance même si l’exercice n’est pas toujours évident et peut amener à certaines maladresses ou incompréhensions. Elle émet le vœu de retrouver une certaine sérénité dans le Conseil et indique vouloir éviter à l’avenir de transmettre des lettres à la suite d’une séance afin de pas refaire le débat après le débat.*

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017**

**AFFAIRES GENERALES**

* Information sur les décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal

**INTERCOMMUNALITE**

1. Rapport annuel 2016 du Pays de Châteaugiron Communauté

**FINANCES LOCALES**

1. Débat d’Orientation Budgétaire (DOB)

**COMMANDE PUBLIQUE**

1. Attribution du lot n° 2 des marchés de travaux d’aménagement de la Mairie

**EQUIPEMENTS SPORTIFS**

1. Stade Paul Ricard – annexes sportives : validation du programme et lancement de la consultation de maîtrise d’œuvre

**FINANCES LOCALES**

1. Subventions : plan de financement prévisionnel et demande de subventions

**QUESTIONS DIVERSES**

**N° 2018.01.00 – Information sur les décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal**



**N° 2018.01.01 – INTERCOMMUNALITE : RAPPORT ANNUEL 2016 du Pays de Châteaugiron Communauté**

**Annexe 0**

Sur invitation de Mme le Maire, M. Dominique DENIEUL, Président du PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE, présente le bilan d’activité de l’année 2016 préalablement transmis aux élus et également remis sur table lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2017.

Suite à l’intervention de M. DENIEUL, s’ensuit l’échange avec les membres du Conseil.

*M. LENFANT évoque plusieurs points. Rappelant sa demande passée auprès de Mme GATEL, il sollicite des précisions sur le bilan de l’espace Eco-Chanvre (activités, nombre de locations, tarifs appliqués) pour avoir la transparence la plus complète sur cet investissement phare des dernières années.*

*S’il estime, le rapport d’activité du PCC de bonne qualité, il souhaiterait pouvoir disposer d’un comparatif d’une année sur l’autre pour mieux voir l’évolution de l’activité et des objectifs fixés.*

*Sur l’action en matière de solidarité, il s’interroge sur le fait que la Communauté de Communes n’ait pas dirigé son action vers l’accueil des réfugiés et ne s’appuie pas en ce sens sur le Département pour répondre au besoin de logement de ces personnes.*

*Sur le transport, il estime que l’offre actuelle est insuffisante et espère en ce sens que la Région sera attentive, à l’échelle du Pays de Rennes, à apporter une offre améliorée en matière de desserte.*

*M. DENIEUL précise que l’espace éco-chanvre relève de l’activité économique de l’intercommunalité. La partie « Tréma » étant gérée en collaboration avec la ville, il ne voit aucune difficulté à communiquer les chiffres sollicités. Si le démarrage d’activité a été un peu lent, une certaine dynamique s’est instaurée le temps que les Noyalais et les habitants du territoire y trouvent leurs repères. Sur la partie éco-chanvre, les choses évoluant, une réflexion est engagée aujourd’hui pour dynamiser le pôle. M. DENIEUL se dit confiant de l’évolution du site global au regard de la qualité de l’équipement reconnue par les usagers.*

*Sur le pôle Tréma, Mme LE MAIRE confirme la réflexion de la commission « développement économique » pour la création, par exemple, d’espaces de coworking. Un groupe de travail a été mis en place pour favoriser l’animation de cet espace tout en continuant à soutenir l’association.*

*Concernant le rapport d’activité du PCC, M. DENIEUL souligne qu’il permet actuellement de pointer les éléments et évolutions majeures, tout en concédant l’intérêt de pouvoir comparer les chiffres d’une année sur l’autre.*

*Sur l’accueil des réfugiés, il s’interroge sur la pertinence de l’échelon de la Communauté de Communes et s’il ne faut pas plutôt raisonner à l’échelle de la Commune ou du Département. La pression immobilière extrêmement forte sur le territoire ajoute de la difficulté à ce sujet. Il met en garde sur l’argument de la situation dite « aisée » de la Communauté de Communes qui peut évoluer très vite au regard des dossiers importants à porter à l’avenir. Toutefois, il n’exclut pas d’accompagner les collectivités ayant le projet d’accueillir des réfugiés. La réflexion est à mener avec le Département dont la loi NOTRe a renforcé sa compétence en terme de solidarité.*

*Concernant le transport, M. DENIEUL estime qu’il est temps de raisonner tous ensemble à l’échelle du Pays de Rennes, voire au-delà, et de mettre les choses à plat pour proposer de nouveaux moyens de déplacement, notamment au regard de l’environnement, tout en tenant compte des spécificités des communes.*

*Mme LE MAIRE confirme l’opportunité du transfert de compétence à la Région pour mener cette réflexion au sein de notre territoire et avec les territoires limitrophes.*

*Elle informe de l’évolution positive au Pays de Rennes, et notamment au sein de la commission « Mobilité » animée par Claude JAOUEN, Maire de Melesse, lequel espère effectivement pouvoir réunir les AOT (Autorités Organisatrices du Transport) pour mener une réflexion plus globale. Elle fait part également de l’étude du Pacte Métropolitain mise en place pour évaluer les déplacements sur le Département. Rennes Métropole travaille également sur son Plan des Déplacements Urbains (PDU) qu’il présente au Pays de Rennes et donnant l’occasion d’un débat avec les Communautés de communes limitrophes. Ces éléments sont encourageants.*

*M. FOUCHER, sur l’habitat rappelle les points qu’il avait soulevés lors des débats d’approbation du PLH en Conseil Municipal : l’objectif de construction de 60 % supérieur à celui du SCoT et le faible objectif de construction de logements sociaux. Il indique que l’avis émis par le Pays de Rennes en Juin 2017 reprend ses observations et interroge également sur la capacité d’accueil et l’impact sur les déplacements. Sans apporter de réponses à ces observations, le PLH a été arrêté en Conseil Communautaire et transmis à la Chambre Régionale de l’Habitat et de l’Hébergement et à l’Etat. Les mêmes observations sont faites et la CRHH a émis un avis défavorable au PLH ce qui imposait de le modifier. M. FOUCHER indique qu’aucune commission « Habitat » n’a été invitée à prendre connaissance de ces avis et souhaite avoir des informations sur les modifications apportées avant de soumettre à nouveau le dossier à la CRHH dont le second avis sera donné le 7 février. Il fait part à nouveau du regret du groupe Vivre Noyal au regard de cet objectif trop important ayant pour conséquence directe de consommer trop de terre agricole.*

*M. DENIEUL confirme les observations émises sur le PLH, mais précise que l’Etat, s’il a fait des réserves a émis un avis plutôt favorable estimant le projet cohérent. Jacky LECHABLE, Vice-Président en charge de ce dossier, a rencontré les différentes commissions pour apporter des précisions sur la construction de ce PLH en fonction des réalités du territoire.*

*Sur le logement social, M. DENIEUL souligne les difficultés rencontrées pour faire intervenir les promoteurs et bailleurs sociaux par exemple sur une commune comme Piré, ceux-ci préférant rester sur la Métropole où ils ont plus d’avantages. Le dossier de PLH est conforme à ce qui a été défini par les élus de la commission Habitat. Il va être représenté et si effectivement il n’y a pas d’adhésion, le Pays de Châteaugiron prendra ses responsabilités sans toutefois se laisser imposer des objectifs qui ne sont pas atteignables.*

*Sur le PLH, Mme LE MAIRE précise que le Pays de Châteaugiron n’avait aucune obligation à s’interroger sur le logement social, mais a souhaité le faire en raison de son importance sur le territoire. Nous devons accueillir des populations, des habitants et aider ceux qui sont sur notre territoire et qui ont des revenus plus modestes où le logement social est parfois la première étape avant l’accession à la propriété.*

*Sur question de M. BELLONCLE sur le numérique et le développement de la fibre optique et de son intérêt au regard du développement de la 5G, M. DENIEUL indique qu’effectivement le Pays de Châteaugiron participera financièrement à hauteur de 400.000 € par an pendant 10 ans. Si l’on peut regretter le délai, M. DENIEUL pense qu’il faut vraiment accompagner ce programme de développement pour que l’ensemble du territoire bénéficie de la fibre en travaillant avec la Région et les partenaires. Il expose que certaines collectivités ont fait le choix de partir avec d’autres opérateurs et qu’avec un peu de recul on s’aperçoit que ce n’est pas simple non plus, s’agissant de dossiers extrêmement techniques et complexes.*

*Pour clore cette présentation, M. DENIEUL, remercie M. LE CALLENNEC, directeur des services, de sa présence et de son rôle de « chef d’orchestre » de l’équipe intercommunale, jeune, dynamique, compétente, investie et avec qui les élus ont plaisir à travailler.*

**Le Conseil Municipal,**

- **PREND ACTE** du rapport d’activité annuel 2016 du Pays de Châteaugiron Communauté.

**N° 2018.01.02 – FINANCES LOCALES : DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE**

**Annexes 1 (1.1 à 1.4)**

 *En introduction du Débat d’Orientation Budgétaire (DOB), Madame LE MAIRE rappelle que le mandat précédent a été marqué par de nombreux investissements structurants sur la Commune et ce début de mandat l’a été par la forte baisse des dotations de l’Etat (DGF).*

*Ceci a nécessité de revoir certaines pratiques, dont des diminutions de dépenses de fonctionnement. Il avait été décidé de ne pas recourir à l’emprunt, ce qui a été mis en pratique ces trois dernières années, pour se redonner une capacité d’investissement suffisante. La situation budgétaire saine va permettre dorénavant de reprendre les investissements prévus. Pour préparer ces projets, la commune souhaite concerter les habitants et travailler avec les commissions en amont.*

*Elle rappelle le rôle important du Pays de Châteaugiron dans ces projets par son accompagnement financier, via les fonds de concours. L’intercommunalité intervient également dans le cadre de la mutualisation et Mme LE MAIRE cite pour exemple l’instruction des permis de construire traitée par deux agents de l’intercommunalité. Elle cite également la prise en charge du FPIC par l’intercommunalité représentant un allègement d’environ 130.000 € pour la commune de Noyal, des procédures de marchés communes (assurances,…) ou le transfert des zones d’activités.*

*Sur ce dernier point, si la commune voit une réduction de son attribution de 140.000 €, Mme le Maire précise que ce montant est réinvesti par le PCC sur Noyal dans la réhabilitation et l’aménagement de nos zones d’activités. Ainsi, selon le programme établi, un entretien de tous les bassins tampons a été réalisé en 2017 et en 2018 la ZA de la Giraudière bénéficiera de travaux de voirie et d’espaces verts via un marché global de performance permettant une prise en charge plus souple, plus économique et efficace.*

*Enfin, elle évoque l’enjeu de recevoir l’équipement sportif intercommunal pour les associations noyalaises et toutes celles du territoire qui disposeront d’un lieu permettant l’organisation d’évènements sportifs. L’installation d’un mur d’escalade dans cet équipement sera un apport supplémentaire pour les jeunes dans le cadre de leurs loisirs mais aussi sans doute dans le cadre du collège.*

*Mme LE MAIRE souligne les finances saines de l’intercommunalité permettant de faire bénéficier ses communes membres d’un accompagnement technique et financier dans leurs projets. Le réseau des médiathèques, le logement d’urgence, les clubs sportifs intercommunaux, le développement du tourisme sont aussi des éléments importants pour valoriser le territoire et la commune.*

Présentation : Louis HUBERT

L’article L2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit pour les communes de plus de 3.500 habitants, l’organisation d’un débat sur les orientations générales du budget dans les deux mois précédant l’examen du budget primitif, et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l’article L2121.8.

🡺 En introduction au débat, nous vous adressons les éléments financiers suivants :

* Fonctionnement :
	+ Estimation des résultats de fonctionnement 2017 (dépenses et recettes) - annexe 1.1.
* Investissement :
	+ - * + Estimation des résultats d’investissement 2017 (dépenses et recettes) et restes à réaliser 2017 – annexe 1.2
				+ Etat de la dette – annexe 1.3.

🡺 **Pour le débat d’orientation** sur le budget de l’exercice 2018**,** il vous est transmis :

- une note de synthèse présentant l’analyse rétrospective et prospective des finances de la commune et les propositions d’investissements pour 2018 - annexe 1.4

N’étant pas encore en possession de toutes les données (comptes de gestion pour l’année 2016, montant définitif des dotations...), les informations sont délivrées avec ces réserves et seront précisées également suivant l’avis des commissions finances (fonctionnement et investissement) qui se réuniront très prochainement.

*Au cours de l’intervention de M. HUBERT, Mme le Maire apporte quelques précisions :*

*- sur la réforme de la taxe d’habitation : les communes s’interrogent sur la visibilité et les conditions de cette réforme qui permettra effectivement une réduction fiscale sur les ménages. La TH représente une ressource importante : 18 % des recettes de fonctionnement pour la commune de Noyal. L’Etat s’est engagé jusqu’en 2020 à maintenir la taxe d’habitation et à prendre aussi en compte les augmentations naturelles liées aux bases. Il faut toutefois rester extrêmement prudent au regard d’une possible suppression totale de la taxe d’habitation. La réflexion en cours vise à faire glisser certains impôts dits nationaux sur les collectivités avec une perte d’autonomie pour les collectivités.*

*- sur l’évolution dépenses et recettes courantes : la capacité d’autofinancement se maintient autour d’1.100.000 € malgré les baisses de dotations et grâce à des apports exceptionnels qui vont nous permettre d’investir.*

*- sur la notion d’effet de seuil : la ville grandit, comme beaucoup de communes environnantes, et il est nécessaire, pour accueillir la population de manière efficace, de mettre plus de moyens qui sont certes compensés par des recettes.*

*Les charges qui pèsent sur la collectivité sur une période se trouvent atténuées quand la population augmente. C’est le cas actuellement pour Noyal qui avec 6.000 habitants, nécessite de se structurer en interne, tout en étant effectivement en bas de strate. Tout nouvel apport de population contribue ainsi à une meilleure intégration des services mis en place.*

*- sur les charges de fonctionnement : Mme LE MAIRE fait part des postes ayant influé sur les dépenses de fonctionnement dont l’augmentation du prix des combustibles, des charges relatives aux services périscolaires (frais alimentaires) dues au nombre plus important d’enfants, aux produits d’entretien et fournitures de bureau liée à un changement de pratique d’achat en gros pour disposer de tarifs plus attractifs, de taxe foncière suite à référencement de nouveaux équipements par l’administration fiscale.*

*Les charges de personnel ont fortement évolué cette année du fait notamment du renforcement des équipes d’encadrement dans les services Enfance-Jeunesse et périscolaires en rapport avec l’accroissement du nombre d’enfants fréquentant les services, de nombreux arrêts maladie cette année avec prise en charge partielle par les assurances (environ 41 % restant à la charge de la commune) et induisant des remplacements, de la revalorisation nationale du point d’indice du traitement des agents (+0,6 %)…*

*Sur les Temps d’Activités Périscolaires, une première diminution de charges est constatée en 2017 suite à l’arrêt de l’accompagnement financier de l’école privée, une autre baisse est à prévoir en 2018 si la semaine des 4 jours est appliquée pour les écoles publiques. Le transfert des zones d’activités en 2017 permettra également une réduction des dépenses d’éclairage public au budget 2018.*

*- Sur l’évolution de la DGF : En réponse à Mme SÈVES-QUERRÉ, il est précisé que la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) ne représente plus que 3 % des recettes communales, contre 9,8 % auparavant.*

*- Sur le financement des investissements : Mme LE MAIRE précise que les subventions attribuées par le Pays de Châteaugiron Communauté représentent 85,9 % des subventions reçues en 2017. Ce chiffre démontre l’apport de la Communauté de communes dans le soutien aux projets communaux.*

*- Sur la dette : Mme LE MAIRE et M. HUBERT rappellent que tous les emprunts ont été réétudiés lorsque les taux étaient les plus bas et toutes les renégociations possibles ont été menées. La clôture du prochain emprunt est prévue en 2021.*

*- Sur le programme pluriannuel d’investissement : Il est souligné la mobilisation des subventions sur des opérations telles que les vestiaires du Stade Paul Ricard pour lequel il est attendu un cofinancement à plus de 50 %. Toutefois, les subventions ont tendance à diminuer, chaque partenaire ayant également à prioriser ses reversements. Pour la DETR, si l’Etat maintient ses enveloppes, on s’aperçoit qu’il ne les distribue pas en totalité.*

Suite à présentation du Débat d’Orientation Budgétaire par M. HUBERT, détaillée dans les documents ci-dessus et sur la base également d’un document projeté en séance, s’ouvre le débat :

*M. LENFANT indique rejoindre l’avis de Mme le Maire sur les éléments du contexte national et notamment sur la suppression de la taxe d’habitation venant porter atteinte de plein fouet, à l’autonomie des collectivités et porter préjudice à la relation entre administrés et ville dans le cadre de l’imposition locale.*

*Si effectivement la situation financière de la collectivité s’est assainie depuis le début du mandat, M. LENFANT regrette que les investissements trop forts réalisés au précédent mandat n’aient pas permis pendant 3 ans, d’apporter aux noyalais les infrastructures à la hauteur de leurs besoins. Le manque de lissage sur le temps est synonyme d’une mauvaise gestion et se répercute aussi sur des charges de travail plus importantes pour les agents.*

*Il fait également le constat des difficultés persistantes sur la maîtrise des dépenses et cite pour exemple les dépenses à caractère général (+13 % entre 2016 et 2017). S’il ne nie pas les efforts faits, il les estime insuffisants. Les choix par rapport à la politique salariale et notamment sur les derniers recrutements (enfance-jeunesse et communication) à des grades élevés ne sont pas adaptés pour la commune au regard de cette maîtrise des dépenses. S’il prend note des explications données sur l’évolution de la masse salariale, il pense que c’est lié aussi à ce choix.*

*Il trouve regrettable d’avoir découvert les projets d’investissements avant le DOB, soit à travers la presse, soit au cours des vœux et souhaite un nouveau calage estimant que le Conseil doit en être le premier informé.*

*M. LENFANT s’interroge sur les travaux de l’avenue du Général de Gaulle et ce que comprend l’enveloppe de 50.000 € inscrite au budget 2018 par rapport à ce qui a déjà été réalisé en 2017 sur cet axe structurant. Il rappelle en ce sens son attente sur les résultats de l’étude de trafic.*

*Concernant le secteur Alexis Geffrault, M. LENFANT souhaite avoir un retour sur le projet de la salle la Parenthèse discuté presque un an auparavant. Il indique que l’aménagement de la rue Alexis Geffrault ne pourra pas débuter tant qu’il n’y aura pas de vision globale sur ce secteur.*

*Ainsi, si le groupe Vivre Noyal prend acte de l’évolution des finances de la commune et partage certaines inquiétudes, il estime ne pas être assez associé sur l’élaboration du plan d’investissement.*

 *M. HUBERT indique, sur l’endettement trop fort estimé avant 2014, que la baisse de la DGF a eu pour effet de réduire la capacité de remboursement de la commune et d’allonger sa durée. A son sens, si les investissements de 2013/2014 avaient été lissés sur 2015/2016, la commune n’aurait pas pu faire d’avantage de choses aujourd’hui et se retrouverait avec un endettement équivalent. L’argent a bien été utilisé pour l’équipement de la collectivité et pour offrir de nouvelles infrastructures aux Noyalais.*

 *Si des travaux ont pu être réalisés en fin d’année sur le budget 2017 sur l’avenue du Général de Gaulle c’est sur la base d’enveloppes non affectées du programme de voirie. Le premier aménagement était programmé et le second a pu être fait en fin d’exercice pour répondre aux demandes des riverains en lien aux excès de vitesse sur le secteur.*

 *Sur intervention de  Mme SÈVES-QUERRÉ contestant les chicanes qu’elle estime dangereuses, M. HUBERT indique ne pas y être favorable non plus, mais que celles-ci s’avèrent nécessaires pour réguler la vitesse et discipliner les automobilistes ne respectant pas les réglementations.*

 *Sur l’absence d’information sur site quant aux changements intervenus, soulevée par Mme SÈVES-QUERRÉ, M. LE GUYADER rappelle que s’agissant de l’agglomération, il n’y a pas lieu de mettre des panneaux d’avertissement, la vitesse étant limitée réglementairement à 50 km/h.*

*M. HUBERT indique qu’une reprise de l’aménagement a été demandée sur le rétrécissement réalisé dans la partie haute de l’avenue du Général de Gaulle, pour mieux sécuriser les cyclistes.*

*Sur l’endettement, Mme LE MAIRE estime que Noyal n’a pas eu d’endettement excessif. Les investissements réalisés ont été prévus, anticipés et calculés. Les années de temporisation ont été plus liées à la perte de la DGF qu’aux investissements réalisés antérieurement.*

*Sur la maîtrise des dépenses, elle estime que la collectivité doit effectivement rester vigilante mais indique que sa croissance nécessite de structurer les services de façon à répondre au mieux aux attentes des habitants en passant par un recrutement de directeur comme au service enfance-jeunes regroupant à lui seul 50 % des agents de la Commune. Sur le poste de direction de la communication, Mme le Maire rappelle que le recrutement est en cours et se fera sur une catégorie A ou B, mais la croissance actuelle et à venir de la commune nécessite d’avoir des personnes qui structurent et mettent les choses en place dès à présent.*

*Concernant les projets d’investissements  et notamment la liaison douce du pont de la RN 157 vers Châteaugiron, une étude de faisabilité va être menée, ce projet étant susceptible d’être subventionné à 50 % par la Communauté de Communes dans le cadre du plan vélo dont l’existence pourrait être remise en cause à l’avenir.*

*Permettre la traversée de la 4 voies en toute sécurité est important, mais difficilement réalisable techniquement et financièrement sur l’axe du rond-point STG. La traversée la plus simple et dans continuité de la liaison Heurtelais réalisée récemment se trouve donc sur l’axe des Forges vers Châteaugiron. Cet aménagement permettra en outre de rejoindre les liaisons existantes avenue du Général de Gaulle. Le Département a déjà été consulté sur ce projet.*

 *Sur ce dossier de la mobilité, Mme LE MAIRE estime que des réflexions sont à porter au niveau du Pays de Châteaugiron pour permettre aux personnes venant travailler via le train de rejoindre les zones d’activités en toute sécurité.*

*Sur le projet de la Parenthèse, l’étude est en cours et le Conseil sera informé de son avancement. Certains éléments ont été actés à savoir la réalisation d’une salle de proximité avec des logements au-dessus. Ce projet entre dans la réflexion sur la revalorisation et la redynamisation du centre-ville en y amenant de la population avant d’aller consommer des terres agricoles.*

*Sur l’articulation entre les cérémonies des vœux et le Débat d’Orientation Budgétaire, Mme LE MAIRE indique qu’il est très difficile d’avancer la date du DOB, celui-ci demandant un travail conséquent aux services depuis début décembre pour apporter un maximum de précisions avant le vote du budget. Elle souhaite adresser ses remerciements aux agents du service « finances » pour le travail important mené afin de donner aux élus un état des lieux de ce qui s’est passé et une projection de l’évolution à venir.*

*M. FOUCHER se dit satisfait du projet d’aménagement cyclable sur la traversée de la RN 157 qui permettra des déplacements plus faciles. Il souhaite en ce sens que les usagers du vélo soient associés à la réflexion sur les différentes possibilités. Sur le plan vélo, M. FOUCHER fait part de son inquiétude quant à son maintien incertain évoqué précédemment.*

*Il s’interroge par ailleurs sur l’étude d’ouverture de ZAC et souhaiterait en connaître la nature et la localisation envisagée, ainsi que sur la ligne « rénovation bâtiments » qui était auparavant détaillée sur l’affectation à l’efficacité énergétique*

*Mme LE MAIRE indique que le budget de rénovation des bâtiments est fortement grevé par le programme de l’Ad’Ap, lequel est cependant tout aussi important pour valoriser les bâtiments communaux. Les ouvertures de ZAC quant à elles sont dans la lignée du PLU. Ainsi, il y aura nécessité de monter des dossiers pour ouvrir les ZAC. La commission « urbanisme » reviendra sur ces points, puisqu’il y aura nécessité d’envisager des ZAC multi-sites, la rénovation du centre-ville devant se coupler avec des potentialités d’extensions.*

*Sur interrogation de Mme SEVES-QUERRE s’interrogeant sur la raison dans certaines nouvelles opérations de dépenses déjà réalisées en 2017, Mme LE MAIRE indique qu’il s’agit souvent des études préalables.*

*Mme SEVES-QUERRE s’interroge également sur la participation financière de la commune à la mise en place des bornes d’apport volontaire estimant que celles-ci devraient être à la charge du SMICTOM.*

*M. LE GUYADER précise que le SMICTOM prend en charge les BAV, mais laisse le génie-civil à la charge de la commune. Suivant les situations, le coût diffère. Pour exemple, l’installation des bornes en centre-ville a nécessité de reprendre les réseaux de gaz, d’électricité mais aussi les eaux usées et les eaux pluviales, induisant un coût très important.*

*Mme LE MAIRE indique également qu’il y a possibilité de laisser les BAV aériens ne nécessitant que très peu de travaux pour les communes, mais la préférence a été donnée aux bornes enterrées dans le centre-ville pour une meilleure intégration dans l’environnement.*

*M. COQUELIN indique que ce budget comprend l’équipement en BAV de la ZAC du Prieuré, mais sur laquelle les réseaux nouvellement réalisés, sont bien repérés.*

*M. BELLONCLE revenant sur le taux d’endettement estime que les investissements forts réalisés au précédent mandat étaient justifiés et correctement programmés au regard de l’évolution de la population et cite le restaurant scolaire pour exemple.*

*Mme LE MAIRE confirme l’obligation pour la collectivité de faire des investissements conséquents sur certaines périodes pour préparer l’avenir et de temporiser sur d’autres, toujours dans l’objectif de mettre les meilleurs équipements au service des habitants.*

Après discussion, Mme le Maire clôt le débat d’orientation Budgétaire

**Le Conseil Municipal, à l’unanimité,**

-**PREND ACTE** des orientations présentées lors de ce débat d’orientation budgétaire pour le budget principal 2018.

**N° 2018.01.03 – COMMANDE PUBLIQUE : Attribution du lot n° 2 marchés de travaux d’aménagement de la Mairie**

Présentation : Patrick LE GUYADER

Le Conseil Municipal, par délibération du 18 décembre 2017, a attribué les marchés relatifs aux travaux d’aménagement des combles de la Mairie hormis pour le lot n°2 « Charpente et traitement du bois » pour lequel aucune offre n’avait été déposée.

Conformément à l’article 35-II du Code des Marchés Publics, une consultation restreinte a été lancée auprès de 3 entreprises avec remise des offres prévue le jeudi 11 janvier 2018, à 12 heures.

2 offres ont été déposées.

La commission des marchés s’est réunie le lundi 29 janvier 2018 à 19h40 pour donner son avis sur l’attribution du marché de travaux pour le lot 2.

**Suivant l’avis favorable unanime de la commission des marchés, réunie préalablement à la séance,**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l’unanimité**

- **ATTRIBUE** le marché de travaux pour le lot n° 2 (charpente et traitement du bois) pour l’aménagement des combles de la Mairie, à l’entreprise CEB (Acigné), pour un montant global de 12.173.39 € HT (tranches ferme et optionnelle + option retenue) ;

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous document afférent à ce dossier.

**N° 2018.01.04 – EQUIPEMENTS SPORTIFS - STADE PAUL RICARD : ANNEXES SPORTIVES validation du programme et lancement de la consultation de maîtrise d’œuvre**

**Annexe 2**

Présentation : Xavier SALIOT

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d’Investissement, il a été décidé d’engager la réalisation de nouveaux vestiaires et d’espaces de convivialité (club house) mutualisés pour le football et l’athlétisme sur le stade Paul Ricard.

En 2017, ont été inscrits les crédits permettant d’élaborer le programme, réalisé avec l’accompagnement d’un Assistant à Maîtrise d’Ouvrage (AMO) « SPORT INITIATIVES » basé à REQUEIL (72). Le cabinet AMEX avait travaillé sur cette question en 2013 lors de l’étude globale des équipements sportifs communaux.

Il s’est agi de compléter et d’actualiser le programme initialement établi au regard notamment des besoins actuels exprimés par les deux associations principalement concernées : NBFC (football) et ACHV (athlétisme).

Cette opération répond à la nécessité d’offrir un accueil de qualité pour les pratiquants des activités sportives sur le stade, au regard de l’ancienneté des équipements actuels et de la fréquentation du site.

L’opération consiste en la démolition-reconstruction des bâtiments actuels avec aménagement des abords.

Après consultation des futurs utilisateurs, le programme repose sur la création dans un seul bâtiment partagé :

- d’annexes sportives composées de :

* 8 vestiaires-douches
* 4 sanitaires sportifs
* 1 local infirmerie
* 2 locaux de stockage
* 2 locaux techniques/de service

-d’annexes associatives constituées de :

* 1 lieu de vie/club house partagé
* 1 bureau
* 1 local d’entretien
* 2 sanitaires publics
* 1 buvette extérieure couverte
* 2 accueils extérieurs couverts (préaux)

tel que présenté dans le diagramme fonctionnel joint en annexe.

La surface globale de l’équipement est d’environ 690 m² (préaux inclus).

L’aménagement des abords, sur une emprise d’environ 3.000 m², est prévu afin de permettre la sécurisation des cheminements d’accès, une rationalisation et augmentation de l’offre de stationnement, une sécurisation et mise en valeur du site tel que présenté sur le schéma joint en annexe.

Il est souhaité que l’ouvrage tende à répondre aux objectifs de la future Règlementation Thermique 2020, avec une démarche et des performances attendues en matière d’éco-construction, d’économie d’énergie et des ressources, de production d’énergie renouvelable.

Le budget prévisionnel de l’opération est estimé à :

1.162.000 € HT de travaux (dont 837.000 € pour l’équipement et 325.000 € pour les abords)

 98.000 € HT d’études et honoraires

soit 1 260 000 € HT - 1 512 000 € TTC pour l’opération globale.

Ces montants seront précisés après étude technique par le maître d’œuvre.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- études techniques en 2018 pour attribution des marchés de travaux fin 2018,

- réception des travaux prévue au dernier trimestre 2019.

Dans le cadre de la consultation de la maîtrise d’œuvre, les équipes devront être constituées d’un architecte, d’un bureau d’étude structure, fluides, économiste de la construction, VRD / Paysagiste, auquel s’ajoutera l’intervention d’un bureau d’étude thermique, hors groupement.

*M. BRIZAY, sur le schéma global, estime qu’il faudrait interdire le « tournez à gauche » en sortie de l’équipement pour éviter de bloquer la circulation.*

*M. SALIOT précise que les schémas présentés sont provisoires. L’architecte va reprendre ces éléments et les adapter techniquement. Concernant l’aménagement, le croquis a servi de base à la discussion avec les utilisateurs et en commission, et confirme la nécessité d’étudier les modalités de circulation.*

*Sur question de M. BRIZAY, Mme LE MAIRE confirme le déplacement de l’arrêt de bus en raison de la réfection complète du parking.*

*A la demande de M. BRIZAY, M. SALIOT informe de l’organisation possible pendant les travaux avec l’utilisation de vestiaires mobiles existants et ceux nouvellement créés de la salle des Korrigans. Si ceux-ci s’avéraient insuffisants, il pourrait être envisagé d’ajouter d’autres vestiaires mobiles.*

*Mme LE MAIRE, indique que les associations utilisatrices ont posé cette question et feront l’effort nécessaire d’adaptation au vu de l’investissement important de la Commune pour ce futur équipement.*

*M. BRIZAY, s’agissant pour partie d’un équipement multi-associations, estime nécessaire de faire appel au « fair-play » des utilisateurs principaux sur la mise à disposition au profit d’autres associations. Il s’interroge sur la gestion à mettre en place à cet effet. Financièrement, il souhaite que la commune soit vigilante à ne pas dépasser l’enveloppe prévue, remarquant dans certains projets le vote fréquent d’avenants.*

*M. COQUELIN, note que sur les marchés réalisés depuis le début du mandat, les avenants passés ne portaient que sur des petits montants de 800 à 1.000 €. Il fait remarquer que les marchés sont entre 5 et 7 % moins chers que les prévisions, ce qui n’est pas forcément très sain pour les entreprises du bâtiment.*

*Mme LE MAIRE confirme la nécessité de rester très prudent sur l’équation financière d’un tel projet et souhaite solliciter l’architecte en ce sens pour budgétiser le plus précisément possible le projet.*

*M. LE GUYADER informe de l’obligation de l’architecte, pendant toutes les étapes d’étude du projet, de fournir des estimations.*

*Sur question de Mme BOURDAIS-GRELIER, il est confirmé le risque d’amiante qui sera chiffré dans la démolition.*

*M. FOUCHER indique que le groupe Vivre Noyal est globalement favorable à ce projet qui semble bien prendre en compte les attentes des associations. Sur les dispositions environnementales il se dit surpris de la référence, dans le projet de délibération, à la RT 2020 qui n’existe pas encore. Il indique en ce sens que le programme transmis parle d’expérimentation d’énergie positive, de réduction de carbone et de l’atteinte du niveau E2C1 (niveau 2 énergie, niveau 1 carbone) qui est plutôt la RT 2012 améliorée, soit +10 % d’efficacité énergétique. Pour sa part, M. FOUCHER pense qu’il faudrait plutôt viser le E3C1 ou pourquoi pas le C2 pour être un peu plus ambitieux. M. FOUCHER précise que les niveaux d’énergie sont basés sur une échelle de 1 à 4, les niveaux 3 étant les plus ambitieux.*

*Mme DUBOST indique la retranscription insuffisante dans le projet de délibération des mentions indiquées au programme.*

*Sur les aménagements extérieurs, M. FOUCHER réagit sur l’augmentation du nombre de places de parking et pense qu’il faut favoriser, voire donner la priorité à l’amélioration des cheminements doux sur cette portion et plus largement entre les feux du collège et du Leclerc, en s’assurant d’une continuité cohérente, en travaillant avec les usagers pour réfléchir au meilleur moyen de les faire cheminer le long de la rue Francis Monnoyeur.*

*M. SALIOT précise qu’un cheminement est prévu le long de l’aménagement, mais expose qu’il ne sera pas possible de traiter tout le tronçon entre les deux feux dans l’enveloppe financière fixée.*

*Mme LE MAIRE indique que les commissions « travaux » et « sports, loisirs et vie associatives » seront appelées à étudier le dossier, l’objet de la délibération étant de lancer le projet et la consultation d’un architecte.*

*Sur les normes environnementales, M. SALIOT et M. LE GUYADER indiquent qu’il y a volonté de faire un effort d’amélioration mais s’agissant de vestiaires, le calcul énergétique est différent de celui d’une habitation. Des efforts vont être faits également sur l’isolation, la qualité du chauffage,…*

*Sur question de M. LENFANT, M. LE GUYADER rappelle que l’architecte apportera des solutions pour favoriser le gain énergétique. Si le chanvre peut être intégré en étant dans la réglementation et dans l’enveloppe financière, il pourra être envisagé.*

*M. BELLONCLE se dit favorable à l’utilisation du chanvre, mais indique qu’il est interdit d’imposer un matériau précis dans les appels d’offres publics.*

*M. LENFANT estime au contraire possible de l’inscrire précisément dons le cahier des charges. S’il a bien entendu que l’utilisation du chanvre était compliquée pour les travaux de la Mairie, il souhaite que cet aspect soit anticipé, estimant logique d’être en adéquation au soutien de la construction en chanvre porté par le Pays de Châteaugiron.*

**Suivant l’avis favorable unanime de la commission «Sport, loisirs et vie associative», réunie le 9 janvier 2018 à 20 heures,**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l’unanimité,**

**- APPROUVE** le programme de travaux des équipements sportifs annexes tels que présenté ci-avant, étant précisé que le projet définitif sera arrêté par le Conseil municipal sur proposition du maître d’œuvre ;

**- AUTORISE,** sur cette base,à lancer la consultation de maîtrise d’œuvre par procédure adaptée pour l’étude et la conduite de cette opération ;

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier

**N° 2018.01.05 – FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS : plan de financement prévisionnel et demande de subventions**

Présentation : Louis HUBERT

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d’Investissement, il a été décidé d’engager la réalisation de nouveaux vestiaires, de locaux de stockage, d’espaces de convivialité (club house) pour le football et l’athlétisme dans un bâtiment mutualisé sur le stade Paul Ricard dont le programme technique est présenté en séance.

Cette opération répond à la nécessité d’offrir un accueil de qualité pour les pratiquants des activités sportives sur le stade Paul Ricard, au regard de l’ancienneté des équipements actuels et de la fréquentation du site.

L’opération consiste en la démolition-reconstruction des bâtiments actuels avec aménagement également des abords sur une emprise de 3.000 m² dont le projet technique et financier a été présenté en séance.

Le projet est estimé à 1.260.000 € HT avec la répartition des dépenses et le plan de financement prévisionnel suivants :



**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, et à l’unanimité,**

**- APPROUVE** le plan de financement proposé pour cette opération ;

**- SOLLICITE,** sur cette base,les subventions auprès des différentes partenaires ;

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier

**N° 2018.01.06 – QUESTIONS DIVERSES**

**1-Règles d’utilisation des mails**

M. FOUCHER sollicite des informations quant à l’utilisation des adresses mails de conseillers municipaux et souhaitent que soient rappelées les règles d’usage. Mme Le Maire indique qu’une réponse sera apportée après vérification des modalités.

**2-Eclairage public / Parking de la Gare**

M. LENFANT évoque le problème récurrent d’éclairage public défectueux en certains quartiers et au niveau du passage souterrain de la gare et de l’état déplorable du parking de la gare qui n’est pas suffisamment entretenu et notamment des potelets du cheminement piéton arrachés et non remplacés. Si une réflexion globale est engagée sur ce secteur de la gare, il estime nécessaire d’y assurer un minimum d’entretien.

Sur l’éclairage, M. LE GUYADER informe d’un incident récent lié à des personnes ayant coupé l’éclairage aux compteurs normalement inaccessibles. En général, à l’information d’une panne, l’accueil, les élus ou les services techniques préviennent de suite l’entreprise en charge de l’entretien qui intervient sous 24 à 48 heures.

S’agissant de la gare, M. LE GUYADER indique que l’intervention des services techniques est programmée pour remettre le cheminement piéton en l’état.

**3-Déplacement vélo**

M. BELLONCLE alerte sur la sécurité à vélo des élèves, ayant constaté des cycles sans éclairage et des jeunes sans casque ou gilet réfléchissant. Même si des rappels ont déjà été faits dans le Noyal Magazine, il s’interroge sur les actions pouvant être menées auprès des jeunes dans les établissements scolaires ou par la gendarmerie.

Mme LE MAIRE indique qu’il est de la responsabilité de chaque parent de contrôler le bon fonctionnement du vélo de son enfant, le port du casque et du gilet. Elle indique que des actions ont effectivement été mises en place au primaire et au collège. Le policier municipal fait également des rappels fréquents aux jeunes qui malheureusement favorisent l’esthétisme à la sécurité. Une réflexion est à mener avec les parents d’élèves pour faire un rappel permanent des règles de sécurité.

Mme ROBLIN estime qu’il serait peut-être intéressant de proposer un temps d’échange entre les enfants et des personnes accidentées de la route.

**4-Population commune**

Mme LE MAIRE informe du dernier chiffre de population de l’INSEE, soit 5.962 habitants au 1er janvier 2018.

**5-Prix zéro produit phytosanitaire**

Mme LE MAIRE informe du prix reçu par la Région, Noyal-sur-Vilaine faisant partie des 25 % des communes ayant mis en place le « zéro produit phytosanitaire ». Elle remercie Patrick LE GUYADER pour son engagement dans cette démarche et Gilles BRIZAY, présent lors de cette remise en tant que représentant du bassin versant. Elle félicite et encourage surtout les services techniques sous la direction de M. GOUGEON, qui appliquent au quotidien ces changements de méthode. C’est un projet qu’ils portent et qui aboutit, même s’il reste auprès des habitants, des zones sensibles sur lesquelles il faut faire encore preuve de beaucoup de pédagogie comme par exemple le terrain de foot ou le cimetière.

M. LE GUYADER souhaite également féliciter les services techniques qui ont dû s’adapter aux nouvelles méthodes demandant plus de temps qu’un simple traitement. Il informe du partenariat avec le Bassin Versant Vilaine Amont qui suit et accompagne la collectivité dans cette démarche.

**6-Remerciements**

Mme LE MAIRE remercie tous les habitants, entrepreneurs, agriculteurs, commerçants, responsables d'association venus aux vœux de la commune, moment fort chaleureux permettant l’explication des projets et permettant le dialogue avec la population.

**7-Agenda**

- Conseil municipal le mercredi 21 février exceptionnellement, lundi 26 mars et lundi 23 avril.

- Conseil communautaire : le jeudi 15 février

- Commission « finances », le 1er février (19h00), le 6 février (19h00) et le 14 février (18h30).

- Commission « vie scolaire, enfance, jeunesse », le mardi 6 février (20h15)

- Commission « proximité avec les habitants, communication, culture », le 13 février (18h30 – L’intervalle)

- Vernissage de l’exposition de l’Atelier d’à côté : 19 février (19h00)

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

**Un compte-rendu sommaire a été publié et affiché conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.**

 **Mme le Maire,**

 **Marielle MURET-BAUDOIN**